

30ème CONCOURS DE PEINTURE – 2022 – à CARS

ARTICLE 1 : Le Comité des Fêtes organise un concours de peinture ouvert à tous, professionnels et amateurs

ARTICLE 2 : THEME

« OISEAUX et /ou INSECTES »

ARTICLE 3 : DATE : Les Artistes ont tout loisir de réaliser leurs œuvres - elles seront validées à la réception, en fonction du thème - jusqu'au **vendredi 15 juillet 2022**.

ARTICLE 4 : HUILE – ACRYLIQUE
TECHNIQUES MIXTES

Format minimum

Format 12 , figure (61 x 50 cm)
ou Format 12 , paysage (61 x 46 cm)
ou Format 12 , marine (61 x 38 cm)

*Simple baguette cache-clous – Encadrement interdit.
Les tableaux non conformes aux dimensions prescrites
pourront être exposés « hors concours »*

1er Prix (Spécial 30 ans) de 500 Euros sera remis pour l'œuvre retenue qui deviendra propriété du comité des fêtes et sera exposé à la Mairie de Cars

2ème Prix de 200€ et **3ème Prix de 150€** seront décernés - les artistes récupéreront les œuvres primées.

ARTICLE 5 : AQUARELLE
GOUACHE – DESSIN – PASTEL – LAVIS
ENCRES DE COULEURS – FUSAIN

Les artistes pratiquants ces disciplines pourront participer au concours en présentant leurs œuvres sur le même thème.

Format minimum 21x29,7cm sur support rigide.

Ne sont pas acceptées les présentations sous-verre et sous-plastique avec pinces, pour cause sécurité.

1er Prix « LIONS CLUB » de 300 Euros récompensera l'œuvre retenue par le jury qui deviendra propriété du LIONS CLUB.

2ème Prix de 150€ et **3ème Prix de 100€** seront décernés - les artistes récupéreront les œuvres primées.

Un jury se réunira et délibérera le samedi matin 6 août 2022 à 9h30

ARTICLE 6 : Les jeunes (de 12 ans à 17 ans) peuvent présenter un dessin ou une peinture sur le même thème, le format minimum 21x29,7cm, sur support rigide.

L'œuvre devra être munie d'une attache solide permettant l'accrochage.

Un prix en bon d'achat récompensera l'œuvre sélectionnée :

pour les moins de 12 ans : 30 € (bon d'achat).

pour les plus de 12 ans : 50€ (bon d'achat).

Toutes les œuvres doivent comporter au verso :
le titre de l'œuvre
le nom de l'artiste.

ARTICLE 7 : PRIX PUBLIC

REMISE DU PRIX LE LUNDI 8 août 2022 à 22h00

LES VISITEURS VOTERONT POUR UNE OEUVRE TOUTES CATEGORIES CONFONDUES, (sauf article 06).

A l'exception des œuvres primées

Le peintre gagnant recevra 1 bon d'achat de 150 euros

Il sera prévenu le lundi 8 août 2022 en début d'après-midi et devra être présent dès 21h.

ARTICLE 8 :

Les peintres pourront vendre leurs œuvres à l'occasion de la fête locale pendant les journées d'exposition :

les 6.7.8 août 2022

Heures d'ouverture :

Le samedi de 15h00 à 21h00

Le dimanche de 10h à 11 et de 15h à 21h

Le lundi de 16h00 à 23h00

ARTICLE 9 :

Les œuvres seront remises aux organisateurs.

IMPERATIVEMENT LE :

LUNDI 18 JUILLET 2022 de 15h30 à 18h00

MARDI 19 JUILLET 2022 de 15h30 à 18h00

A l'école maternelle de CARS 33 (lieu d'exposition).

Un piton de fixation est indispensable.

Les œuvres pourront être récupérées après la remise du prix public lundi 8 août à partir de 22h et mardi 9 août 2022 de 10h00 à 12h00 et de 15h30 à 18h00.

ARTICLE 10 :

Les organisateurs prendront le plus grand soin des œuvres.

ARTICLE 11 :

En vue d'une meilleure préparation de ce concours, il est demandé aux intéressés de :

Retourner le bulletin d'inscription adressé au :

COMITE DES FETES DE CARS – CONCOURS DE PEINTURE – MAIRIE – 1 LE BOURG 33390 CARS. (Bulletin d'inscription disponible sur le site www.cars33.fr)

IMPERATIVEMENT AVANT LE 8 JUILLET 2022

PARTICIPATION à L'INSCRIPTION

Trois œuvres maximum par participant

moins de 12 ans gratuit

de 12 ans à 17 ans : 2,00€ par œuvre

après 17 ans :

10,00€ : la 1ère œuvre

7,00€ : la 2ème œuvre

5,00€ : la 3ème œuvre

- Tous les participants seront récompensés.

- Les lauréats primés en premiers prix et prix public seront hors concours pendant deux ans, mais pourront participer à l'exposition et vendre les œuvres.

Remise du prix du jury le dimanche 7 août 2022 à 12h00 au foyer rural, suivi d'un vin d'honneur.

En conséquence, l'exposition sera fermée de 11h00 à 15h00.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU INSCRIPTION :

Contactez le comité des fêtes (bulletin d'inscription sur le site www.cars33.fr)

Mme Dominique ARIAS : 06.98.46.64.20 – arias.dominique@orange.fr

Mme Sylvette MOREAUX : 06.46.77.19.78 – robert.moreaux0670@orange.fr

Mme Marinette DRAPIER : 05.57.42.02.45 – marinette.drapier@orange.fr